



Archipel citoyen
17 bd Delacourtie
31400 Toulouse

05 61 28 06 28
contact@larchipelcitoyen.org

<https://www.larchipelcitoyen.org/>

Toulouse, le 5 mars 2020

Objet : Réponse d'Archipel Citoyen au quartier Saint Simon

Éléments de contexte

L'objectif premier d'Archipel Citoyen, qui constitue notre réelle spécificité vis-à-vis des autres listes pour les municipales, est de redonner davantage le pouvoir de décisions aux habitant-es, et ce autant en amont de la construction des projets qui seront portés par l'équipe municipale que dans la mise en œuvre de nos actions ou de l'évaluation de celles-ci.

Les comités de quartier sont pour nous un acteur incontournable de la démocratie à l'échelle locale, sur lequel Archipel aura besoin de s'appuyer pour porter son ambition en termes de participation citoyenne. Nous considérons les associations de quartier et les comités de quartier à la fois comme des représentants des habitant-es du quartier aspirant à la représentativité de leurs adhérent-es, ensuite comme porteurs d'une expertise d'usage incontestable grâce à leur ancrage de proximité et leur connaissance fine du terrain, mais également comme un contre-pouvoir essentiel de par son indépendance et son autonomie vis-à-vis des équipes municipales. Archipel Citoyen ambitionne ainsi de mieux prendre en compte leurs avis et de mieux les accompagner dans leurs actions.

Pour autant Archipel citoyen a l'ambition, au-delà d'instaurer des mécanismes de concertation plus réguliers avec les associations de riverain-es, d'impliquer plus largement l'ensemble des habitant-es de Toulouse pour que nous construisions ensemble une culture de la participation. Archipel souhaite inclure plus largement et plus directement que n'importe quelle autre équipe municipale avant tout les habitant-es.

C'est pourquoi nous proposons dans notre programme des mesures permettant à chacun et chacune de s'impliquer dans la vie de la Cité : Assemblées Citoyennes Décisionnaires, droit d'interpellation citoyenne, RIC, budgets participatifs, Maisons communes.

Densification/urbanisme

	collectif	individuels	Total
2014	97	10	107
2015	273	83	356
2016	311	55	366
2017	634	43	677
2018	749	42	791
2019	24	30	54
Total	2088	263	2351

Depuis 2014, plus de 2300 logements ont été accordés à St-Simon. La mise en œuvre du PLUi-H en mai 2019 a permis de baisser la constructibilité des terrains et donc le prix proposé par les promoteurs. Les effets sont constatés dans les chiffres ci-contre.

La mise en œuvre du PLUi-H en mai 2019 a permis de baisser la constructibilité des terrains et donc le prix proposé par les promoteurs. Les effets sont constatés dans les chiffres ci-contre.

Nous souhaitons que la densification se fasse en privilégiant le découpage parcellaire afin de garantir le caractère pavillonnaire

du quartier, qui est la raison principale pour laquelle les habitants ont investi à St-Simon.

Nous portons pour cela des propositions de modification du PLUi-H pour affiner certaines parties du règlement.

Si vous êtes élu, quelle sera votre stratégie en termes de densification au niveau de la ville et plus particulièrement du quartier de St-Simon ? Poursuivrez-vous la politique mise en place par le Maire actuel de modération de la densification de St-Simon en favorisant l'habitat individuel ?

Nous constatons que l'urbanisation du quartier de Saint-Simon ne s'est pas accompagnée des structures nécessaires pour l'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant-es. Nous proposons une vision différenciée entre les zones desservies en transport en commun de manière qualitative (OAP Guihermy) et les zones nombreuses du quartier au sein desquelles la densification n'est pas possible sans aménagement public important.

Nous pouvons être un peu surpris de lire dans votre question la mise en place par le candidat-maire d'une politique de modération de la densification. En effet, nous ne considérons pas qu'il y ait eu une telle politique, nous pouvons même considérer que la modification du PLU qui a rendu possible la délivrance d'un permis pour 550 logements, 27 000 m² de bureaux et 6000 m² de commerces et services, est une brutale augmentation de la constructibilité.

Toulouse est une ville en croissance, engagée par l'équipe municipale sortante dans la bataille de l'attractivité que se livrent les métropoles européennes. Si Toulouse est souvent citée en exemple de ce phénomène, la dynamique de métropolisation dépasse largement notre ville. Partout dans le monde les grandes villes croissent, souvent au dépend des territoires ruraux et de leurs petits centres urbains. Nous nous inquiétons de cette dynamique, qui ne nous semble pas soutenable durablement. Nous mènerons par conséquent une politique en rupture avec celle du maire actuel.

Il reste néanmoins nécessaire d'accueillir les nouveaux habitant-es. Nous proposons de concentrer la densification de Toulouse autour des axes de transports et des pôles multimodaux, et d'y équilibrer les projets de constructions entre équipements publics, activités économiques et habitat. Cette mixité fonctionnelle permettra de développer la vie de quartier, et contribuera au vivre-ensemble.

La typologie du quartier de Saint-Simon ne permet pas de maintenir une telle densification, nous diminuerons la constructibilité dans les zones à caractère pavillonnaire.

Plus d'informations sur notre site :
<https://www.larchipelcitoyen.org/programme/developpement-controlle-de-toulouse/> et
<https://www.larchipelcitoyen.org/programme/urbanisme/>

Équipements publics

Lancerez-vous dès le début du mandat, la construction du gymnase annoncé par le Maire actuel ?

Nous sommes favorables à la réalisation de projets d'aménagements municipaux sportifs qui soient adaptés aux différents publics et pratiques. Concernant spécifiquement le projet de gymnase annoncé pour la seconde fois par le candidat-maire, nous auditerons au préalable l'avancement de ce projet et son budget avant de lancer la programmation de sa construction.

Entreprendez-vous dès le début du mandat la rénovation ou reconstruction de l'ancienne école Paul Bert afin d'y réaliser une structure pouvant accueillir des activités associatives, un Centre d'Accueil Jeunes et si le besoin est avéré, un restaurant à destination des seniors ?

Nous partageons ce premier constat : l'ancienne école Paul Bert doit être rénovée. Conformément à notre ambition démocratique, le type de structure que le bâtiment accueillera sera défini avec les habitant-es du quartier pour répondre au mieux à leurs besoins. Cette réflexion collective se fera sur l'ensemble du quartier pour ne pas dupliquer les structures, ni les concentrer au même endroit. Des agents publics accompagneront l'élaboration pour valider la conformité de la décision citoyenne.

Le quartier présente très peu d'activités pour les jeunes et adolescents dont le nombre a fortement augmenté du fait de la construction de nombreux immeubles. L'augmentation du parc de logements sociaux de 154 % entre 2009 et 2014 a fait apparaître des besoins nouveaux en termes d'accompagnement. St-Simon dépend du Centre social de la Reynerie ; l'installation d'une annexe à St-Simon répondrait à un besoin réel.

Quelles seraient vos propositions sur ces sujets ?

Nous partageons également ce constat et sommes favorables à l'installation d'une annexe qui serait prise en compte dans la réflexion collective de l'aménagement du quartier. Certaines structures pourraient dans ce cadre prendre place autour de la place principale de la ZAC Tibaous.

La mairie de quartier située place de l'église n'est plus adaptée à la population qui la fréquente. Du fait de la présence des matériels permettant la réalisation de papiers d'identité, des personnes n'habitant pas le quartier se rendent également dans cette mairie. Il n'y a aucune confidentialité des échanges car la mairie est dépourvue d'une salle d'attente séparée. De plus, depuis la dernière réorganisation du service, la mairie n'accueille le public que le matin, ce qui pose des problèmes aux actifs.

Seriez-vous favorable à l'agrandissement de la mairie de quartier en utilisant les locaux contigus occupés par des services techniques du pôle territorial qui pourraient être relocalisés dans les locaux du pôle, chemin de Perpignan ? En ce qui concerne les horaires, organiseriez-vous une ouverture supplémentaire du service au moins deux après-midi par semaine ?

Nous souhaitons garantir l'accès aux services et aux équipements municipaux en construisant les structures adaptées aux besoins à venir à l'échelle de chaque quartier.

L'augmentation de la population ces dernières années doit être accompagnée d'un agrandissement de la mairie du quartier. Ces travaux seraient l'occasion d'assurer que ces services municipaux soient accessibles aux personnes en situation de handicap par l'aménagement des locaux et la formation des agents municipaux aux différentes formes de handicap pour contribuer à la qualité d'accueil. Enfin, la mise en place des permanences de services municipaux à des horaires accessibles aux actifs travaillant en journée ou en horaires décalés.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/acces-aux-services-publics-et-au-numerique/>

Équipements médicaux

Saint-Simon est confronté au problème du manque de médecins généralistes et à l'absence totale de spécialistes. Cette situation s'est accentuée en 2019 avec le départ de deux médecins sur les quatre qui exerçaient impasse Navarra. Ainsi, bon nombre d'habitants doivent chercher un nouveau médecin référent à Tournefeuille ou Cugnaux. La pratique de la médecine a évolué et les jeunes médecins sont à la recherche de structures regroupant plusieurs praticiens et éventuellement des professions para-médicales. Certaines communes ont porté des projets de centres médicaux qui ont réussi à attirer des professionnels de santé (exemple de Pechbusque).

Quelles solutions proposeriez-vous pour tenter de stopper la désertification médicale du quartier alors que la population augmente fortement ?

Le frein à l'installation des médecins tient davantage aux conditions de travail (charge de travail et horaires trop importants) très difficiles qui rebutent les jeunes médecins à s'installer. C'est pourquoi les mesures visant à favoriser leur installation par la mise à disposition de locaux par exemple, ne suffit pas. Les réponses plus efficaces visant à garantir des conditions de travail décentes (horaires notamment) passent par le **salariat des médecins dans des centres de santé municipaux**, qui permet notamment de les alléger sur les aspects administratifs et leur dégage du temps pour les consultations.

Nous commencerons par faire un audit de la densité médicale par quartier pour mettre en place des centres de santé municipaux dans des quartiers prioritaires, afin d'assurer un égal accès aux soins sur l'ensemble de la ville. Ces centres regrouperaient des professionnels de santé salariés par la ville, avec des tarifs subventionnés. La ville soutiendra également les structures de soins de ville initiées par des collectifs de professionnels de santé, notamment les médecins organisés en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Enfin, nous pensons qu'il est important de considérer chaque thématique en lien avec une vision plus globale. Ainsi, les propositions santé n'ont de sens que si elles rentrent dans une politique globale de santé qui prend en compte toute la politique de la ville : alimentation, pollution, mobilité ... etc. qui assure une prévention en amont et au quotidien des problèmes de santé.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/sante/>

Déplacements/Voirie

Le quartier souffre depuis des années de problèmes de circulation qui ont empiré avec la densification. Les flux traversants en provenance des communes du sud sont également très importants, dans la mesure où seuls trois axes (route de St-Simon, chemin de Basso-Cambo et chemin de Lestang) permettent de rejoindre la rocade Arc-en-ciel ainsi que le centre-ville de Toulouse. Matin et soir, tous ces axes sont saturés et il est très difficile de sortir du quartier (bouchons sur une amplitude de 1h30 matin et soir).

Quelle est votre position sur la création du BUSM (Boulevard Urbain du Canal de St-Martory) qui fait partie des projets prioritaires du PARM et pouvez-vous engager sur un délai de réalisation ? De même, quelle est votre position sur le devenir de l'avenue Eisenhower ?

Nous défendons la réalisation de cette voirie en Boulevard Urbain. Beaucoup de temps a été perdu par les collectivités territoriales en défendant un projet routier de 2x2 voies. Nous considérons qu'un boulevard apaisé limité à 50 km/h doit être réalisé de toute urgence. Un grand nombre d'habitants ont été expropriés pour la réalisation de cette infrastructure, elle doit être mise en chantier en tout début de mandat. C'est d'ailleurs une nécessité pour permettre l'apaisement des voiries du quartier de Saint-Simon et diminuer le trafic de transit. L'avenue Eisenhower sera un boulevard multimodal permettant de partager l'espace entre transports collectifs (bus en site propre) et avec une attention particulière pour les mobilités douces : cyclistes et piétons

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/transports-routiers/>

Quelles solutions proposez-vous pour réaménager le réseau de voirie interne au quartier et permettre la sécurisation des usagers deux-roues et piétons sans devoir attendre des décennies, tant le retard pris est important ? Seriez-vous d'accord pour attribuer au quartier un budget exceptionnel pour au moins créer des trottoirs dignes de ce nom dans tous les chemins qui en sont dépourvus ou mal pourvus ?

Nous avons comme objectifs de faciliter la marche à pied et le vélo dans tous les quartiers en sécurisant les parcours et en augmentant les connexions entre quartiers mais en les rendant aussi plus agréables.

Nous sommes favorables à l'attribution d'un budget exceptionnel, d'autant qu'une fiscalité supplémentaire s'applique depuis des années sur le quartier sans que les investissements n'aient été à la hauteur. Nous terminerons les travaux de l'étude de circulation et mettrons en chantier les projets qui le nécessitent.

Quelles solutions proposez-vous pour favoriser l'usage des vélos en sécurité et seriez-vous favorable à l'installation de plusieurs stations de vélos en libre-service qui permettraient de rejoindre le terminal métro de Basso-Cambo ?

Avant tout, nous voulons sécuriser les itinéraires cyclables vers le terminus du métro Basso Cambou pour permettre à chacun de faire le trajet en toute sécurité. Nous voulons assurer la même qualité de vie et les mêmes services dans les quartiers périphériques qu'ailleurs dans la ville. Nous mettrons à l'étude l'installation de vélos en libre-service dans les différentes parties du quartier.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/modes-doux/>

Transports publics

Les lignes de bus actuelles qui traversent le quartier sont orientées sud-nord. Les extrémités du quartier sont situées à 1,5 km de la place centrale de l'église et aucun moyen de transport ne permet de s'y rendre facilement. Les petites rues du centre de St-Simon ne permettent pas aux bus standard de circuler, mais il existe des bus de plus petit gabarit qui pourraient les emprunter.

Seriez-vous prêt à étudier la mise en place d'un service de bus adaptés à la voirie, dont le circuit traverserait le quartier d'est en ouest ?

Oui, les problématiques du quartier sont spécifiques et nous devons rechercher des solutions différentes. L'idée de navette Tisséo de plus petite taille peut être envisagée. Elle pourrait être un des facteurs pour créer le lien entre le cœur de village de Saint-Simon et les quartiers plus récents de Tibaous et de Guilhermy.

Les travaux du téléphérique Ranguel-Oncopole ont débuté. Des emplacements réservés ont été envisagés au long de l'avenue Eisenhower pour une éventuelle continuation du tracé depuis l'Oncopole jusqu'au métro Basso-Cambo.

Quelle est votre position sur ce sujet ?

Les études n'ont pas été lancées sur la possibilité de prolonger le service de téléphérique. Nous sommes pour l'instant perplexes sur cette option, plus lente et moins capacitaire qu'une liaison de bus express passant par l'avenue Eisenhower, le métro et continuant sur la rocade Arc-en-ciel.

Dans le document de projet urbain « Toulouse ville rose, ville verte », il est posé la question du prolongement du métro jusqu'au quartier Guilhermy. Ce prolongement pourrait être réalisé en aérien sur la ligne de bus en site propre.

Quelle est votre position sur ce sujet ?

La liaison entre Basso Cambou et le quartier Guilhermy est actuellement desservie par une ligne de bus en site propre. Pour cette raison, la réalisation du prolongement du métro n'est pas un projet du prochain mandat mais sera étudiée.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/transports-en-commun/>

ZAC des Tibaous

Ce nouveau quartier de 21 Ha comprend aujourd'hui 877 logements (alors que seuls 637 étaient initialement prévus). Les habitants qui tentent de revendre leur appartement se plaignent de réaliser une moins-value.

Un nombre important de commerces restent vides sur la place principale et il aura fallu 2 ans pour que Carrefour Contact vienne pallier la fermeture d'Intermarché en reprenant la moitié seulement de la surface du précédent magasin. Voici ce que l'on pouvait lire dans Actu Toulouse en avril 2019 :

*Pour **Frédéric Carrère**, le président du promoteur immobilier Carrère, groupe toulousain en charge de la commercialisation de Tibaous, plusieurs erreurs fondamentales ont été commises :*

« Les aménageurs se sont trompés sur le projet commercial de la Zone d'aménagements concertés (ZAC) de Tibaous car celle-ci devait drainer une clientèle extérieure au quartier, notamment les habitants de Saint-Simon. Cela n'a jamais été le cas car la zone est trop enclavée et ne propose pas assez de parkings. Au final, les CSP+ de Saint-Simon ne sont jamais venus, l'enseigne Intermarché, aux prix trop chers pour les catégories sociales plus populaires de la ZAC Tibaous, n'a pas eu l'activité nécessaire à son maintien. La locomotive commerciale qu'était Intermarché dans le projet a quitté les lieux puis Tibaous a touché le fond. Avec le retour début avril 2019 d'une moyenne surface, Carrefour Market, sur une surface de vente de 600 m² bien plus adaptée que les 1200 m² sur lesquels avait misé Intermarché, c'est une nouvelle dynamique qui va se créer. »

La mairie a inscrit dans le programme « coeur de quartier » la place des Tibaous à peine cinq ans après qu'elle soit terminée. Comment peut-on expliquer tous ces commerces vides ? Les loyers ne sont-ils pas disproportionnés par rapport au panier moyen attendu dans les commerces ? Si l'on ne peut pas trouver de commerçant intéressé, ne peut-on pas transformer ces locaux pour créer un centre social, une bibliothèque, un centre d'animation pour les jeunes ?

Quelles seraient vos propositions pour dynamiser ce quartier ?

Le principal frein à la dynamique de la ZAC Tibaous est son enclavement. Les deux lignes de bus qui y permettent de rejoindre le métro à Basso Cambou passent par le Chemin de Tucaut et la route de Saint-Simon, mais ne permettent pas de faire un lien avec la place de l'église. Le déplacement à vélo n'est pas plus simple, avec des pistes cyclables insuffisantes quand elles ne sont pas tout simplement absentes.

Les réflexions des navettes Tisséo de petite taille et la sécurisation des parcours piétons et vélo entre les quartiers répondront à cette première problématique. Cette ouverture permettra également aux habitants du centre historique de participer à l'activité commerciale de la ZAC Tibaous.

Le projet commercial a été mal conçu ou mal conduit. Un grand nombre de locaux commerciaux sont vides. Un échange avec l'opérateur de ces locaux doit être mené, en impliquant les habitants, pour impulser les changements nécessaires à l'implantation d'activités commerciales pérennes. Dans le cadre de la réflexion collective de l'aménagement du quartier, une partie des structures sociales pourrait être implantée dans ces lieux disponibles.

Enfin, nous devons apprendre de cette expérience pour ne pas reproduire les mêmes erreurs dans le quartier Guilhermy, qui est en pleine densification.

Protection du patrimoine bâti et végétal

St-Simon est un des quartiers les plus « verts » de Toulouse, mais ces espaces sont surtout implantés sur des parcelles privées. Les deux seuls espaces verts ouverts au public sont constitués par le parc Pilhak qui mesure à peine 1500 m² et le bassin d'orage des Tibaous dont l'utilisation est très limitée.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, un Ensemble Bâti Protégé a été défini dans le PLUi-H pour sauvegarder le cœur de quartier et la rue Réguelongue. Il faudra observer si cette protection groupée est suffisante.



Nous sommes en particulier inquiets au sujet de la propriété du 17 rue Réguelongue qui est en vente suite au décès de sa propriétaire et constitue un poumon vert de 4100 m² en plein centre de St-Simon sur lequel est édifiée une des plus belles toulousaines du XIX^{ème} qui compte le quartier. Un promoteur a déposé un permis de construire pour 24 logements qui n'a pas été accepté, mais il est probable que d'autres projets d'immeubles y voient le jour. Cet emplacement central pourrait accueillir par exemple la construction d'une maison de santé, la toulousaine historique pourrait être

renovée et recevoir éventuellement la mairie annexe qui est actuellement à l'étroit dans ses locaux, tout en conservant une part substantielle du parc.

Cet emplacement central pourrait accueillir par exemple la construction d'une maison de santé, la toulousaine historique pourrait être renovée et recevoir éventuellement la mairie annexe qui est actuellement à l'étroit dans ses locaux, tout en conservant une part substantielle du parc.

Les idées ne manquent pas et les habitants sont très attachés à cette bâtisse et à son parc. Ils nous citent souvent l'exemple du château de Monlong et craignent que sans intervention de la mairie, cette propriété ne subisse le même sort. En ce qui concerne les constructions situées hors de ce périmètre, seuls trois bâtiments font l'objet d'une protection en tant qu'élément bâti protégé, alors que le patrimoine historique de St-Simon est bien plus riche.

Quelles seraient vos propositions pour protéger ce patrimoine bâti et végétal?

Toulouse doit rattraper son retard en termes de végétalisation. Pour améliorer le bien-être de tous et renforcer la biodiversité, nous devons lutter contre l'artificialisation des sols, préserver les espaces non bétonnés et nous proposons de créer un parc naturel urbain.

Afin de permettre à Toulouse de résister face au dérèglement climatique, une végétalisation bien menée des bâtiments et des rues favorisera le rafraîchissement de la ville, la réduction de la pollution de l'air et l'absorption des eaux de pluie, mécanismes essentiels pour préserver l'environnement.

Le quartier de Saint-Simon reste un des espaces les plus végétalisés, notamment chez les particuliers, et doit être préservé. Nous voulons repérer et protéger les îlots arborés en les classant et sanctuariser les arbres remarquables, qui font intégralement partie du patrimoine toulousain, pour qu'aucun aménagement ne puisse leur porter atteinte.

Le patrimoine bâti doit également être préservé et le cas du 17 de la rue Réguelongue en est le parfait exemple. Dans le cadre de la réflexion collective de l'aménagement du quartier, l'acquisition du lieu par la commune pour préserver à la fois ce patrimoine végétal et ce bâti historique fera partie intégrante de l'étude.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/vegetalisation/>

Incinérateur

Notre quartier est situé à 200 mètres de l'incinérateur d'ordures de Monlong et touché par les fumées en cas de vent de sud-est ou lors des jours sans vent.

Il est à noter qu'aucun logement du quartier n'est relié au réseau de chaleur alors qu'une ZAC de 877 logements a été construite aux Tibaous et qu'un projet de collège accompagné de 550 logements et de plusieurs milliers de m² de bureaux vont être situés à proximité immédiate sur les terrains de l'entreprise NXP.

Cet incinérateur est un des plus anciens de France (50 ans) et d'importants travaux de plusieurs dizaines de millions d'euros doivent être effectués pour satisfaire avant 2024 les futures normes en terme de rejets de polluants dans l'atmosphère. Ce qui signifie que les doses absorbées actuellement par la population ne seront plus tolérées à compter de 2025.

Plutôt que de faire de lourds travaux, nous souhaitons que d'autres options soient également étudiées :

- Ne vaut-il pas mieux reconstruire une usine sur le même site avec les technologies actuelles, plutôt que d'essayer d'amener une installation de 50 ans aux normes de 2024 et de faire du neuf avec du vieux ?
- Pourquoi ne pas étudier un déplacement total de l'usine, qui est maintenant totalement intégrée dans la ville ? On a trouvé le moyen de construire 40 km de canalisations pour aller chauffer le quartier de Montaudran, ne pourrait-on pas envisager de déplacer l'usine dans un endroit où la population est moins dense ?

Actuellement, l'exploitant du site (SETMI, filiale de Veolia), brûle 280 000 tonnes de déchets par an, alors que l'autorisation préfectorale permettrait d'augmenter ce chiffre jusqu'à 330 000 tonnes.

Nous craignons que l'augmentation de la population et l'extension du réseau de chaleur entraînent l'augmentation du volume brûlé.

D'autant que la Région souhaite la diminution de la capacité des centres d'enfouissement, ce qui aura forcément des répercussions sur l'usine de Monlong qui traite déjà certains déchets de l'Ariège.

Nous avons bien vu avec l'affaire des « déchets Corses » que l'intérêt économique incite à brûler de plus en plus de déchets, alors que la logique écologique voudrait que l'on commence par diminuer drastiquement la production de déchets et que l'on trie et recycle efficacement.

Quelle est votre position sur le dossier de l'incinérateur de Monlong et quelles mesures prendrez-vous pour réduire les volumes de déchets brûlés ?

Tout d'abord, nous nous opposons à toute augmentation du volume incinéré, nous considérons que la barre des 280 000 tonnes incinérées chaque année ne doit pas être dépassée.

Nous proposons un vaste plan de réduction des déchets à la source, ainsi que de recyclage et de valorisation des fermentescibles, avec pour objectif une diminution d'au moins 50% des ordures ménagères résiduelles d'ici 2030.

Il est vrai que la baisse de l'enfouissement des déchets en France fait courir le risque d'un report de ces déchets vers l'incinérateur, puisque l'exploitant du site souhaitera certainement obtenir de nouveaux contrats pour maintenir son niveau d'activité. Nous veillerons donc à ce que des solutions soient trouvées à l'échelle régionale pour ne pas faire porter sur Toulouse la responsabilité des déchets des autres communes.

Toutes les options seront étudiées pour les travaux de l'incinérateur, de la mise aux normes à la reconstruction ou au déplacement. L'impact environnemental et celui sur la santé des habitants seront des critères essentiels pour la prise de décision.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/dechets/>

Sécurité

La situation du quartier en termes de sécurité s'est détériorée ces dernières années.

Le quartier a été soumis à de nombreux cambriolages et vols dans les annexes des habitations ou les véhicules au cours de l'année 2019, y compris en pleine journée. Les habitants se plaignent de la faible fréquence des rondes des forces de police et du manque de présence permanente d'agents.

Le phénomène des voitures brûlées jusqu'alors inconnu à St-Simon, a fait son apparition en 2019 avec deux véhicules incendiés, l'un devant le stade, l'autre rue Mazellier.

Des rodéos de quads et autres scooters bruyants sont régulièrement signalés sur la voie de bus du Canal de St-Martory et dans d'autres parties du quartier.

Quelles sont vos propositions sur ce sujet ?

Nous proposons de recentrer les missions de la police municipale sur le cœur de leur métier et axer leur travail sur la prévention plus que la répression. La police doit être envisagée comme une police de proximité, avec des actions et des liens sur tout le territoire, proche de l'échelon des quartiers, car elles sont aujourd'hui trop fortement concentrées sur l'hyper-centre de Toulouse. Par ailleurs, nous lancerons un travail sur la prévention de la délinquance et la création d'activités pour les adolescent-es et leur accompagnement par l'intermédiaire de la Mission Locale.

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/strategie-et-politique-de-surete/>

Plus d'informations sur <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/jeunesse/>

Taxe d'Aménagement Majorée

En 2011, le Conseil Municipal de Toulouse a instauré sur la totalité du quartier de St-Simon une taxe d'aménagement au taux majoré de 20% au lieu des 5% supportés par le reste de la commune, afin de financer certains équipements : groupe scolaire Guilhermy, accueil petite enfance des Tibaous et requalification du chemin de Basso-Cambo et ses dépendances. Ce taux a été par la suite ramené à 16% pour permettre le cumul de la TAM et de la PFAC.

La conséquence est qu'une construction ou addition de construction, que ce soit une pièce d'habitation, un garage ou une piscine, est taxée 2,7 fois plus à St-Simon qu'à Lardenne, pour prendre un quartier voisin comparable.

Pour exemple :

- ajout d'une pièce de 30 m² ou d'un garage : 3 939 € à St-Simon contre 1 435 € à Lardenne
- une maison individuelle de 120 m² avec 2 parkings aériens : 10 921 € à St-Simon contre 3 977 € à Lardenne
- une maison individuelle de 120 m² avec 40 m² de garage : 15 482 € à St-Simon contre 5 638 € à Lardenne

Cette taxe majorée pose plusieurs problèmes :

- Son montant, souvent découvert après la fin des travaux, paraît exorbitant aux constructeurs de logements individuels.
- Elle crée surtout une inéquité entre les quartiers de Toulouse, peu compatible avec la notion de Métropolisation.
- Son produit a été géré de façon peu précise : il a fallu attendre fin 2019 pour que la Métropole reverse la part communale de cette taxe à la ville de Toulouse, soit huit ans après son instauration. Quant aux montants reversés votés en Conseil Métropolitain, ils sont bien inférieurs à nos estimations.
- En 2015 est apparue la possibilité de financement de l'aménagement par PUP et un périmètre de PUP est venu se superposer au périmètre de TAM dans le quartier de Guilhermy. De fait, sur 2552 logements accordés entre 2013 et 2019, 1176 ont été taxés sous le régime PUP au lieu du régime de la TAM. On se rend compte que les gros projets du quartier ne participent pas à la TAM, alors que ce sont eux qui nécessitent le plus d'équipements publics. Par contre un particulier qui réalise une maison individuelle sera taxé à la TAM en devant régler en deux ans une somme très importante.
- Le taux majoré ne doit pas être mis en place *ad vitam aeternam*, mais doit cesser lorsque les équipements prévus ont été financés. Aujourd'hui, personne n'est en capacité de nous dire si le taux majoré sera supprimé en 2020 ou 2050, dans la mesure où aucun objectif chiffré n'a été fixé. Le taux majoré est donc reconduit tacitement chaque année à la date anniversaire de la délibération le 21 novembre.

Nous souhaitons que le périmètre de TAM instauré par la délibération 11-536 de 2011 soit supprimé dès 2020. Le financement par signature de PUP ou la mise en place d'un taux légèrement majoré unique sur la commune ou la Métropole pourraient être étudiés.

Mettez-vous fin au taux majoré de la Taxe d'Aménagement à St-Simon dès 2020 ?

Oui, nous mettrons fin à cette taxe supplémentaire qui a fait preuve de son inefficacité et du caractère injuste de son application. Nous constatons qu'il est préférable de financer des équipements publics par d'autres dispositifs tels que le PUP que vous évoquez. Mais nous ferons en sorte, que tous les crédits perçus par la collectivité grâce à cette taxe soient attribués au quartier.

L'équipe d'Archipel Citoyen.